

# SITTOMAT

## Comité Syndical

**Mercredi 26 février 2025**  
**A 9H30**

**Délégués : 11**

Etaient présents :

Gilles VINCENT, Président  
Jean TEYSSIER  
Patrick BOUBEKER  
Jean-Luc VITRANT  
Christine SINKUIN  
Ange MUSSO  
Patrick MARTINELLI  
Bernard MARTINEZ  
Robert BENEVENTI  
Jean-Luc GRANET  
Albert TANGUY  
Christophe DELIGNY, Directeur

Secrétaire de séance :

Monsieur Albert TANGUY

## **ORDRE DU JOUR**

- I. Décision 2025-03 portant acquisition d'un véhicule pour les besoins des services du SITTOMAT 3
- II. Décision 2025-04 portant approbation des travaux de dépollution des sols du terrain du centre de tri de La Farlède **Erreur ! Signet non défini.**
- III. 1909 – Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien à Mayotte au SIDEVAM976 **Erreur ! Signet non défini.**
- IV. 1910 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Julien DELOFFRE **Erreur ! Signet non défini.**
- V. 1911 –Adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 du SITTOMAT **Erreur ! Signet non défini.**

*La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.*

## **I. Décision 2025-03 portant acquisition d'un véhicule pour les besoins des services du SITTOMAT**

### **Le Président**

On en a déjà parlé l'autre jour, c'est le véhicule de Christophe. Sachant que l'ancien véhicule avait combien de kilomètres ?

### **Christophe DELIGNY**

Un peu plus de 200 000 kilomètres.

### **Le Président**

Vous roulez beaucoup !

## **II. Décision 2025-04 portant approbation des travaux de dépollution des sols du terrain du centre de tri de La Farlède**

### **Le Président**

La deuxième décision, on a lancé les travaux de dépollution des sols du terrain du centre de tri de La Farlède, puisque je vous rappelle qu'on avait trouvé en surface des morceaux d'amiante.

Il n'y a pas de questions pour ces décisions ? OK.

## **III. 1909 – Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien à Mayotte au SIDEVAM976**

Nous allons nous lancer dans la délibération 1909, attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien à Mayotte. On vous propose d'apporter ce soutien au syndicat intercommunal départemental du SIDEVAM976 et de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros. En sachant qu'ils ont, à Mayotte, un CET, une décharge, et tout a été emporté, c'est-à-dire que toute la partie qui ne contenait pas d'ordures ménagères et qui était déjà équipée pour recevoir les prochains casiers, notamment tout le film anti-pollution, a été emporté lors du cyclone, ils ne peuvent donc pas déposer des ordures ménagères. Mon délégué de l'AMORCE me racontait qu'ils sont en train de brûler les ordures ménagères à ciel ouvert. C'est ce que l'on faisait ici à Lagobran en 1984, au démarrage de l'usine. On connaît le SIDEVAM puisqu'il est adhérent de l'AMORCE et on connaît le Président, on n'a pas d'inquiétude sur le fait que ces 2 000 euros seront bien employés. D'ailleurs, l'association des maires avait donné deux possibilités : soit de passer par la Croix-Rouge, soit de passer par le SIDEVAM.

Avez-vous des questions là-dessus ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **IV. 1910 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Julien DELOFFRE**

### **Jean TEYSSIER**

La Commission Mixte réunie le 19 février 2025 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Le Syndicat a mis en œuvre une procédure administrative visant à pouvoir faire appel à des fonctionnaires territoriaux formés et compétents pour exercer des missions nécessaires à son bon fonctionnement, dans le cadre d'activités accessoires.

Actuellement six fonctions sont autorisées dont trois sont actuellement pourvues : deux concernent un appui technique de proximité réalisés par les responsables de la gestion des déchets de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez (CCGST) et de la Communauté de Commune Méditerranée Porte des Maures (CCMPM) suite à leur adhésion au Syndicat ; une relève d'une mission à caractère administratif et juridique en lien principalement avec la gestion de la délégation de service public conclue avec la société Zéphire.

Concernant la fonction d'appui technique de proximité pour la CCMPM attribuée à Monsieur Julien Deloffre depuis l'adhésion de la Communauté de Communes au SITTOMAT, l'arrêté RL n° 591 arrive à échéance.

Au regard de la nécessité pour le Syndicat de mobiliser l'expertise technique et la présence en proximité de cet agent des structures et activités syndicales sur le territoire de la CCMPM, en particulier pour tout ce qui relève de la gestion quotidienne du site de transit de MANJASTRE, du pôle déchetterie/collecte sélective, mais aussi de la capacité de l'agent à appréhender les enjeux stratégiques en matière d'évolution de la gestion des déchets sur son territoire, Il est proposé de renouveler une activité accessoire à son bénéfice, au sens du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020, pour les besoins du SITTOMAT, à compter du 15 mars 2025 et pour une durée d'un an.

Il est précisé que l'intervenant percevra, au titre des fonctions susvisées, une indemnité forfaitaire mensuelle brute de 550 € non soumise à contributions sociales pour le syndicat à l'exception de la CSG et de la CRDS qui seront à la charge de ce dernier.

Il lui revient la décision de cotiser à une caisse de retraite en l'occurrence l'IRCANTEC ; dans l'affirmative, il devra en informer le syndicat.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter l'exposé qui précède, d'autoriser le Président à confier à Monsieur Julien DELOFFRE, attaché territorial à la Communauté de Communes Méditerranée Porte-des-Maures, les missions d'expertise et d'appui technique décrites ci-dessus, et de préciser que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget des exercices 2025 et suivant, chapitre 012, article 6228.

### **Le Président**

Ok. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Notre vice-président en charge des finances, qui était pressé de prendre la parole, va nous exposer maintenant la délibération 1911, qui a reçu un avis favorable à la Commission mixte du 19 février.

## **V. 1911 –Adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 du SITTOMAT**

### **Robert BENEVENTI**

Exactement. Merci, Monsieur le Président. Cela a été longuement vu, même débattu à cette occasion, je ne souhaite donc pas être trop long, parce que la délibération en elle-même est déjà bien longue, et même la présentation que l'on va faire sous forme de slides sur écran - il va falloir raccourcir un petit peu. Ce que je voulais vous dire, c'est que le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Ce ROB vous est présenté avec un contexte toujours en progression en ce qui concerne le nombre d'habitants, puisque aujourd'hui nous sommes à 648 187 habitants. On a pris 4 500 habitants supplémentaires sur le périmètre du SITTOMAT, et on représente plus de 60 % de la population.

Nous avons une proposition d'évolution des statuts délibérés en novembre 2024 pour permettre au Syndicat de valoriser économiquement ces biens et de préciser la nature des missions susceptibles d'être confiées de manière accessoire au Syndicat par ses adhérents.

Concernant l'évolution du contexte réglementaire et les actions du SITTOMAT, les objectifs fixés par les diverses lois sont : une réduction de 10 % des ordures ménagères et assimilées de 2015 à 2025, une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés de 2010 à 2030, des actions de prévention des déchets développés par les adhérents du SITTOMAT, valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière en 2035 et la réduction des déchets ménagers en enfouissement à 10 % des quantités produites en 2035.

Les objectifs du SITTOMAT sont atteints par le SITTOMAT. En rouge, il y a 55 % de valorisation matière et organique en 2020 et 65 % en 2025. Là, il faut que l'on fasse un effort supplémentaire, puisqu'on n'est pas trop loin, mais on n'est pas encore arrivé. On a donc pris des dispositions de tris supplémentaires, de colonnes supplémentaires, etc., de manière à atteindre, si possible, ces 65 %. Et surtout, nous avons lancé la réalisation d'un centre de tri moderne. Ce n'est pas un long fleuve tranquille, mais, chaque mois, il y a quelque chose de nouveau. Vous avez réglé la question des déchets d'amiante ?

### **Le Président**

On fait ce qu'il faut.

### **Robert BENEVENTI**

C'est un beau cadeau, ça, sur le terrain, parce qu'on a payé le terrain un certain prix.

### **Le Président**

D'ailleurs, j'ai demandé à Christophe de regarder avec le notaire si on ne peut pas se retourner contre le vendeur.

### **Robert BENEVENTI**

Oui, parce que, là, il y a toute une série de... Moi, je sais ce qu'ils ont fait, ils devaient avoir des plaques, ils les ont cassées, ils les ont laissées sur place, et tout le terrain est plein de petits morceaux. Pas le bâtiment, puisqu'il y a eu une procédure d'enlèvement.

### **Christophe DELIGNY**

On a fait des sondages la semaine dernière. On a retiré tout ce que l'on a trouvé en surface, tout ce qui était visible, et c'est l'objet de la décision dont on a parlé en Comité. Par contre, on a fait effectivement 17 sondages, on a trouvé des petits morceaux d'amiante de quelques centimètres carrés, plutôt tôle ondulée. C'est du fibrociment, ce n'est pas forcément de l'amiante - on ne les a pas analysés. Sur 17 sondages, on en a trouvé dans 11 sondages, mais en quantité très faible, c'est-à-dire qu'on en a trouvé sur un godet entre un et trois. En fait, il y en a très peu, mais il y en a un peu partout, c'est très disséminé. On est descendu à 1,50 mètre.

### **Christine SINQUIN**

Effectivement, j'allais faire cette même réflexion, c'est-à-dire que lorsqu'il y a une vente immobilière, on peut se retourner pour vice caché, et là, ça devrait être le cas, puisque si le précédent propriétaire, le vendeur, était en connaissance du fait qu'il y avait ces déchets amiantés au sol, normalement, on devrait pouvoir se retourner contre lui, enfin essayer du moins.

### **Le Président**

Le problème, il est là, c'est que le vendeur, il va dire « je ne savais pas ».

**Christine SINQUIN**

Est-ce que c'est lui qui a construit le hangar ?

**Robert BENEVENTI**

S'il n'y a que quelques morceaux par-ci par-là, c'est sûr que...

**Christine SINQUIN**

C'est compliqué. S'il y en avait beaucoup, c'était plus net.

**Christophe DELIGNY**

Le terrain a été construit, bâti au début des années 70. Le vendeur, les frères CORTELLONI, qui ont repris l'affaire à leur oncle au début des années 90, de 1970 à 1990, le site n'était pas revêtu. Il a été aménagé, donc il y a eu des terres de remblais qui ont été amenées pour aménager le site, les bâtiments ont tout de suite été construits dessus, et le site a vécu sans revêtement de surface pendant vingt ans. Après, effectivement, ils ont coulé des enrobés au début des années 90. Je ne l'ai pas vérifié, mais de ce que me dit Monsieur CORTELLONI fils, c'est qu'effectivement, eux, quand ils ont repris l'exploitation, c'était déjà revêtu, donc ils n'ont jamais travaillé sur le site découvert. Il m'a dit : « le seul qui, éventuellement, serait capable de vous dire comment les travaux d'aménagement ont été faits, c'est mon oncle, mais il est décédé ». Cela n'empêche pas d'engager une action plus formelle, ils nous rediront peut-être cela par écrit, et on verra ce que l'on peut en faire.

**Le Président**

Pour tout vous dire, la deuxième problématique que l'on a, c'est que la société qui est en charge de construire les bâtiments essaie par tous les moyens de gagner du temps, parce que, comme ils ont démarré avec trois mois de retard, ils prennent toutes les excuses possibles pour dire qu'ils ne peuvent pas avancer et donc pour qu'à terme ils ne paient pas de pénalité. Dès qu'ils ont trouvé un peu de sulfate et dès qu'ils ont trouvé un peu d'amiante, hop, on arrête, etc. On aurait été dans d'autres circonstances, je pense qu'on n'aurait même pas parlé des quatre bouts d'amiante qu'il y avait ici ou là.

Je reviens sur le notaire. J'ai posé la question à mon notaire et il m'a dit que c'était au vendeur d'apporter la preuve qu'il n'avait pas connaissance. Je l'ai encore rappelé, il m'a dit que je devrais demander, pour apporter la preuve, l'acte de vente ou de cession de l'oncle aux neveux, pour vérifier ce qui était dit sur la présence d'amiante, parce que, d'après lui, la société n'a pas changé de nom.

**Robert BENEVENTI**

Il n'y avait pas que CORTELLONI dedans, il y avait d'autres négociants.

**Le Président**

Tu y étais ?

**Robert BENEVENTI**

Non.

**Le Président**

Tu as de la chance. C'est un peu ce qu'il me disait : vous pourriez rechercher la société, si c'est la même. Donc il faut regarder.

**Robert BENEVENTI**

Le Directeur qui a certainement la mémoire de tout cela, c'était Monsieur GAZZERA, qui est à la retraite depuis un certain temps.

**Le Président**

Tu nous avais déjà donné le nom, mais il ne va pas aller dans notre sens. On continue. Chaque jour suffit sa peine !

**Robert BENEVENTI**

On construit le centre de tri, la densification des colonnes d'apport volontaires pour la collecte sélective, à cibler selon les résultats de la récente caractérisation des OMR et en fonction des possibilités d'extension des collectes en porte-à-porte. En d'autres termes, on peut dire qu'on peut largement mieux faire en ce qui concerne le tri. La sensibilisation au tri des biodéchets et mise à disposition de solutions de compostage individuel et semi-collectif, composteur individuel distribué en moins de deux ans (39 000), et recherche de sites pour la réalisation de plateformes de compostage de biodéchets que les adhérents ont l'obligation de collecter séparément. Et accompagnement dans la mise en place de solutions pour augmenter le taux de valorisation des déchets déposés en déchetterie, notamment au travers de la mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur, et notamment les PMCB. Voilà toutes les dispositions mises en place.

L'évolution des résidus ménagers des OMR et refus de tri au fil des années, vous avez un tableau qui démarre en 2020 et qui s'arrête en 2024, et une prévision pour 2025, une prévision prudente, comme vous pouvez le constater, avec des quantités identiques au constat de 2024, même si normalement cela devrait diminuer, et en tenant compte, bien entendu, de l'année pleine pour Méditerranée Porte-des-Maures. On arrive donc à 258 523 tonnes. On est toujours dans la marge prévue pour l'usine et il reste de la place.

**Christophe DELIGNY**

C'est ce que montre aussi le total OMR/SITTOMAT, où, en 2023, on a fait rentrer Méditerranée Porte-des-Maures, avec plus de 20 000 tonnes par an, et finalement on s'aperçoit qu'entre 2024 et 2022, on a le même chiffre. Cela veut dire que l'on a eu quand même des diminutions d'ordures ménagères, des réductions relativement conséquentes, notamment sur l'aire toulonnaise, mais aussi sur le Golfe, qui font qu'on a pu accueillir Porte-des-Maures sans entamer le vide de four.

**Robert BENEVENTI**

Le point noir, c'est le refus de tri, où là il y a quand même un tonnage trop important, donc il faut que l'on essaie d'améliorer ce point.

**Le Président**

Il faut faire attention aux chiffres. Par rapport aux chiffres nationaux, nos chiffres de refus de tri sont inférieurs. On est d'accord, Christophe ?

**Christophe DELIGNY**

C'est difficile de se comparer parce qu'on est une des rares collectivités aire toulonnaise à avoir encore un tri en deux flux (fibreuse et non fibreuse). Quand on fait la somme des refus, ramené à ce que l'on collecte, on est plutôt en-deçà du refus global que l'on trouve sur les autres territoires. A l'inverse, sur le Golfe de Saint-Tropez, on a des taux de refus qui sont relativement importants, supérieurs à 40 %. Un taux de refus sur un flux multi matériaux, c'est de l'ordre de 20 à 25 %. Sur le Golfe de Saint-Tropez, on est à 40 %. Pour moi, il y a deux phénomènes qui expliquent cela.

D'une part, le centre de tri est vétuste aujourd'hui, donc il n'arrive plus à capter la matière aussi bien qu'il n'a pu le faire auparavant, puis il est saturé surtout. Et effectivement, le Golfe a une politique de faciliter au maximum le geste de tri en posant des containers avec de très larges ouvertures, ce qui fait que les gens y déposent aussi de manière indélicate des ordes ménagères, ce qui génère des taux de refus supérieurs à la moyenne. Il y a vraiment des disparités. Sur l'aire toulonnaise, on est plutôt un peu en-deçà de ce que l'on constate, mais en reconstituant le gisement, puisqu'on n'est pas sur du multi matériaux, on y passera l'année prochaine. Sur le Golfe, on est plutôt au-dessus, pour les raisons que je viens d'expliquer. Sur Porte-des-Maures, qui est en apport volontaire, on est plutôt en-dessous, parce qu'en général, les gens font moins d'erreurs de tri quand ils jettent dans la colonne d'apport volontaire. En général, c'est un geste volontaire.

### **Le Président**

On va acheter des containers avec un système qui permet de donner une claqué.

### **Robert BENEVENTI**

A ce moment-là, il faut présenter le tableau différemment, parce qu'en 2020, on avait, comme vous l'avez dit, pratiquement le même tonnage d'OMR et on n'avait que 3 000 tonnes de refus de tri.

### **Christophe DELIGNY**

A l'époque, on n'incinérât pas les refus de tri du Golfe de Saint-Tropez.

### **Robert BENEVENTI**

Ce n'est pas le Golfe qui fait la différence.

### **Christophe DELIGNY**

Si. Le Golfe collecte beaucoup, mais ils ont beaucoup de refus. Le Golfe n'est pas loin de 4 000 tonnes. Julien, qui est anciennement du Golfe, peut en attester. Lorsque tu es parti, c'était un peu moins.

### **Christine SINQUIN**

Comment sont traités les déchets de la Défense aussi bien Base Navale, PEM Saint-Mandrier ?

### **Le Président**

Ce sont des marchés privés. On l'a vu avec l'Amiral CHERI. On lui a fait la proposition, comme pour l'hôpital, au lieu d'envoyer des camions à Pierrefeu, de venir à l'usine, puisqu'on a un vide de four. Au passage, on aurait appliqué la tarification de l'hôpital Sainte-Anne, qui est à 140 euros. Eux faisaient une économie et, nous, nous faisons un bénéfice. Quand est-ce qu'on les a reçus ? Il n'y a plus d'un an ?

### **Christophe DELIGNY**

Oui.

### **Le Président**

Sans commentaire !

### **Christine SINQUIN**

Je m'interrogeais parce qu'avec les travaux du porte-avion qui vont démarrer par Brégaillon sur la Seyne, il faudra veiller à ce que tous ces déchets rentrent bien dans le marché de la Défense, parce que cela risque d'être colossal en termes de déchets.

### **Le Président**

A part l'hôpital Sainte-Anne, nous ne recevons pas de déchets en ordures ménagères. Par contre, nous récupérons les emballages ménagers. C'est notre intérêt, puisque cela nous permet de... C'est là que cela devient fou, je vais vous prendre l'exemple de Saint-Mandrier : 6 200 habitants. Sur les 6 200 habitants, j'ai 1 200 habitants comptés, qui sont marines. Quand ils font les ratios, ils comptent bien ces habitants, pour tout d'ailleurs. Cela a été un grand débat dans les années 2000, avec à l'époque écoemballage, pour savoir ce que l'on prenait en compte. Si vous enlevez les 1 200 habitants de la marine, j'ai des ratios qui sont de 120 kilos. Cela a été tranché par le Conseil d'Etat qui a dit qu'on prend les chiffres INSEE. Si on prend les chiffres INSEE, à la rigueur, on prend les emballages ménagers produits par ces 1 200 habitants, qui n'habitent pas d'ailleurs. Sur la base navale, on a disposé des colonnes d'apports volontaires pour récupérer le verre, le papier carton et le plastique, mais pas les ordures ménagères. Et si d'aventure ils venaient, on leur ferait payer le tarif que l'on fait payer historiquement à l'hôpital de Sainte-Anne (152 euros).

### **Robert BENEVENTI**

On peut continuer et passer à l'évolution des collectes sélectives. Evidemment, d'un côté, on dit que l'on veut se rapprocher des 65 %, il faut donc que l'on affiche une volonté d'en faire plus. C'est pour cela que l'on a mis pour l'aire toulonnaise une hausse moyenne de 3 %, notamment par la densification des PAV. Une croissance de cartons qui se ralentit malheureusement sur le Golfe et sur le Méditerranée Porte-des-Maures. Une hausse multi matériaux dynamique Méditerranée Porte-des-Maures plus modérée sur le Golfe. Et l'augmentation des refus de tri en proportion de la hausse du tri. On vient d'en parler, on ne va pas le redévelopper, vous voyez que l'on est à une prévision de 61 375 tonnes, donc une évolution de 3 %. Ce n'est quand même pas rien 61 000 tonnes, ce n'est pas mal.

### **Le Président**

Ce qui me scandalise, c'est que l'objectif national, qui a été donné de 75 %, n'a pas été donné aux collectivités. Cet objectif a été donné à l'éco-organisme. Cela fait des années qu'on nous tape dessus en disant : « vous ne triez pas assez ». Je suis désolé, l'objectif de 75 %, c'est à CITEO de le faire et de mettre en place des dispositifs dans les collectivités pour arriver à ces 75 %.

### **Robert BENEVENTI**

L'évolution des tonnages, vous l'avez, c'est important aussi parce qu'il y a une évolution qui devrait nous permettre de maintenir les tonnages et d'avoir un impact sur le PMCB à confirmer - gisement en bois. Le Président nous en a souvent parlé et cela a été intégré dans les prévisions de 2025.

Ensuite, vous avez l'évolution des tonnages de biodéchets. Au Golfe de Saint-Tropez, la collecte des gros producteurs a démarré en 2019. Le démarrage des collectes en PAV abris bacs, prévisions 2025, 550 tonnes. MTPM, démarrage généralisation collecte autonome après test de La Valette. Sud Sainte-Baume, démarrage avec PAV abris bacs et gros producteurs au printemps 2025. Vallée du Gapeau, démarrage aussi avec des abris bacs et gros producteurs à l'automne 2025. Prévision pour l'aire toulonnaise en 2025, 600 tonnes.

### **Le Président**

Damien, tu as une idée de combien on va faire à La Valette ?

### **Damien DI GIORGIO**

On avait prévu 135 tonnes. On devrait être aux alentours des 100-105 tonnes au final. On a eu un démarrage un peu compliqué le temps de la mise en place. Aujourd'hui, on est dans la moyenne prévue de 18 tonnes par mois. Il n'y a que 50 tonnes pour les 5 200

habitants. Par exemple, le dernier poste de la Métropole *inaudible (00.30.05)*, on n'est pas sur les mêmes volumes. Aujourd'hui, sur La Valette, on attend une centaine de tonnes à l'année, on est entre 28 et 30 kilos par habitants. C'est une estimation *inaudible* assez importante puisqu'on a en moyenne entre 8 et 10 % de refus, pas plus, sur la globalité, alors que la moyenne est plus proche en général de 25-30 %.

**Robert BENEVENTI**

Merci. Le SITTMAT, c'est l'équipement en compacteurs étanches à la déchetterie d'Evenos, à l'Almanarre et à Lagoubran.

**Le Président**

C'est pour collecter les biodéchets.

**Christophe DELIGNY**

Pour massifier les biodéchets collectés et les amener sur le site de traitement qui a été attribué pour 2025 à l'entreprise VALSUD sur Signes.

**Robert BENEVENTI**

Nous refacturons à l'euro l'euro les prestations de transport et de traitement.

**Le Président**

Je me permets de redire ce que j'ai dit en Commission mixte. Le prix à Signes est de...

**Christophe DELIGNY**

... 115 pour moins de 3 % de refus et 135 pour 3 à 10 % de refus. Au-delà de 10, retour à l'UVE. C'est 10 % en poids. On pense surtout à des plastiques. Avant de faire 10 % en poids de plastique sur des déchets qui sont relativement denses, les biodéchets, c'est beaucoup d'eau, c'est... Quand tu disais moins de 10 %, ce n'est pas en poids, j'imagine.

**Damien DI GIORGIO**

Non, ce n'est pas en poids.

**Le Président**

Gardons 115 euros. Le coût de l'incinération prévu en 2025... c'est 100,50 euros. Il faut absolument que l'on trouve un terrain sur lequel on installera notre propre compostage, de telle façon à ce qu'on descende en dessous de 100,50 euros. C'est un objectif, c'est aussi une stratégie. Comme il n'y a pas de concurrence, le chiffre que j'ai donné l'autre jour en région parisienne varie entre 30 et 55 euros le compostage. Je parle de compostage traditionnel. Je ne parle pas de compostage fermier que l'on sera peut-être obligé de faire.

**Robert BENEVENTI**

Dans ce que l'on donne, ce sont des tonnes mesurables, mais il y a celles qui ne sont pas mesurables. Tout ce que l'on met dans les composteurs individuels, ça fait des tonnes.

**Le Président**

Oui, mais on les a déjà consommées. Dans les chiffres que l'on présente, on a déjà enregistré les fortes baisses que l'on a eues. C'est justement grâce à la distribution des composteurs individuels et quelques-uns partagés. Je rappelle que, jeudi, demain, nous recevons tous les CIL de la Métropole, et nous ferons la même chose dans vos EPCI, parce que nous avons eu la remarque d'une personne qui siège au Comité de suivi de l'usine, qui est un ancien conseiller régional, qui est quelqu'un de très positif, c'est Monsieur CHESNEAU, que je connais depuis très longtemps, qui nous a fait le reproche qu'on ne

s'appuyait pas assez sur les CIL, notamment pour le compostage et le tri. Demain, on va se taper...

**Robert BENEVENTI**

Et puis, il y a la restauration collective.

**Le Président**

C'est la redevance spéciale. Il faut que l'on avance. C'est ce que l'on discutait l'autre jour. Je posais la question aux autres EPCI que la Métropole pour demander où ils en étaient - tu étais là, je crois.

**Robert BENEVENTI**

Oui. Ce que je veux dire par là, c'est que dans cette tonne-là ne figurent pas les biodéchets qui sont retirés.

**Le Président**

Ils ne sont pas retirés. Aujourd'hui, ils ne sont pas retirés.

**Robert BENEVENTI**

On le fait nous-mêmes. Nous, on fait le tri et on composte nous-mêmes. Il y a les tables de tri qui ont été mises à disposition par le SITTOMAT dans le restaurant scolaire. Et après, on va jusqu'au bout.

**Le Président**

Oui, mais là, on l'a déjà. Les économies que tu fais sont déjà intégrées, comme la distribution.

**Robert BENEVENTI**

Comme on mesure le tonnage global des biodéchets, ils sont dedans.

**Christophe DELIGNY**

Là, on parle effectivement des tonnages qui seront collectés et qui vont être confiés au SITTOMAT.

**Le Président**

C'est pour cela que, dans le cas de la redevance spéciale, il faut un tarif de redevance spécial pour les gros producteurs, c'est-à-dire les restaurants, les cantines, etc., de façon à ce qu'on ne les ait plus dans notre comptabilisation. La redevance spéciale est là d'une part pour faire payer les gros producteurs, mais c'est aussi une économie, parce que tout ce qu'on va arriver à enlever du circuit traditionnel, des ordures ménagères et du compost, ça sera traité à côté par eux et auquel cas on aura des tonnages.

**Christine SINQUIN**

Par contre, tout cela n'est pas pris en compte pour le taux de valorisation matière, pour lequel on doit rendre compte.

**Christophe DELIGNY**

C'est un débat que l'on a déjà eu avec l'ADEME et la Région qui administrent le SRADDET, le schéma régional. On leur demande si tout ce que l'on met dans les composteurs participe au calcul du taux de valorisation qui est demandé de 55 à 65 %, non.

**Robert BENEVENTI**

C'est un peu ridicule.

**Christophe DELIGNY**

Pour eux, cela participe à la réduction des déchets : ils ne sont plus dans votre service. Ils diminuent la quantité d'OMR, mais à l'intérieur de laquelle vous devez quand même toujours recycler et valoriser 65 % de matière.

**Le Président**

On ne va pas commencer à parler des agences.

**Damien DI GIORGIO**

Pour aller dans le sens de Christophe, il y a la petite blague qui est qu'il faut augmenter la collecte sélective, très bien, mais il faut en même temps baisser les déchets ménagers et assimilés. Il faut donc avoir un chiffre qui monte et un chiffre qui descend. A partir de là, ça devient un peu compliqué.

**Le Président**

Cela me fait penser à la loi SRU. C'est pareil.

**Robert BENEVENTI**

On passe aux diapositives d'après. C'est l'évolution financière et les hypothèses. Le contexte financier, c'est une hypothèse de croissance de l'économie française de 1,1 % en 2024 et 1,2 % en 2025. Une inflation de +8 % en France en 2022, 4,9 % en 2023, 2,5 % en 2024 et une prévisionnelle à 1,5 % en 2025. Ce ralentissement de l'inflation entraîne une baisse des taux d'emprunt long terme, baisse du taux de livret A à 2,4 %, entraînant la baisse à 2,8 % du taux de l'emprunt pour notre centre de tri. C'est plutôt la bonne nouvelle, et cela peut encore baisser, compte tenu que l'on va faire un emprunt conséquent. C'est donc intéressant pour le SITTOMAT. En ce qui concerne les évolutions suivantes à prendre en considération, c'est la hausse de 0 à 2 % de révision économique selon les prestations et le 1 euro de TGAP porté à 15 euros par tonne en 2025 et 65 euros pour l'enfouissement, au lieu de... C'était combien avant ?

**Christophe DELIGNY**

C'est parti de 15 euros et maintenant c'est à 65 euros. La trajectoire TGAP sur l'incinération, c'est 3 euros, ce qui a été porté à 15 euros en six ans sur la trajectoire 2019-2025. On prend un euro cette année, on était à 14 euros, on passe à 15 euros.

**Robert BENEVENTI**

Là, on prend un euro, c'est marqué. On est à 15 euros et l'enfouissement est quand même à 65 euros. Ça fait que ça aggrave, si j'ai pu dire, le surcoût pour l'enfouissement.

**Christophe DELIGNY**

Sachant que nous, on n'enfouit pas, sauf effectivement... On ne paie aux délégataires qu'une partie de l'enfouissement qui est nécessaire pendant les arrêts techniques programmés. Cela fait partie du contrat de DSP. Ils ont droit à 2 700 tonnes de détournement en enfouissement pour pouvoir gérer leurs fosses pendant les arrêts techniques du printemps et de l'automne. Nous, on va payer aux délégataires le différentiel entre la TGAP enfouissement, 65 euros en 2025, et la TGAP incinération, 15 euros. On va leur payer 50 euros pour ces maximums de 2 700 tonnes enfouies. C'est dans le cadre du contrat de DSP qui nous lie.

**Patrick BOUBEKER**

Pour le mâchefer, on paie la TGAP ?

**Christophe DELIGNY**

Non, on ne la paie pas, la TGAP.

**Le Président**

Ils ont essayé !

**Robert BENEVENTI**

On passe au commentaire. Vous avez un tableau de rétrospective des cinq années précédentes avec un précompte administratif 2024. Vous avez les commentaires, avec en dépit une forte inflation des prix de prestation au travers de l'application des formules de révision économique ou à l'occasion des renouvellements de marché. En moyenne, les prix des marchés ont augmenté mécaniquement d'environ 10 % depuis 2021 et la DSP ZEPHIRE, le prix facturé par le délégataire, a augmenté de 12 euros entre 2021 et 2024. La hausse de la TGAP de 11 euros la tonne d'OMR incinérée entre 2020 et 2024, ce que vient de dire Monsieur DELIGNY, on est aujourd'hui à 15 euros. Mise en œuvre du BREF incinération sur l'usine, liquidation de la société Ecorecept en juillet 2023, environ 250 000 euros de surcoût mensuel dans le cadre des marchés de substitution. L'intégration de Méditerranée Porte-des-Maures en 2023, + 6 millions d'euros par an de dépenses, mais aussi il y a des recettes en plus. L'augmentation de la redevance OM de +22 euros entre 2020 et 2024. La chute des recettes de commercialisation des produits recyclés en 2024 et 3,7 millions d'euros ont été reversés en 2023 au titre de l'intéressement de l'usine. Cela veut dire que cette année a été une année très profitable en matière de production d'électricité, et nous en sommes récompensés, puisque ce sont des royalties qui sont reversées au SITTOMAT de 3,67 millions d'euros.

Ensuite, nous avons les orientations budgétaires en fonction de tout ce que l'on vient de dire. Pour le fonctionnement, les équilibres budgétaires 2025 dépendent du contexte économique, stabilisation des prix en 2025, de la poursuite de la baisse des prix de reprise des matières recyclées, de la fiscalité, hausse de la TGAP incinération d'un euro en 2025, celle-ci s'établissant à 15 euros la tonne, du choix de l'auto-financement pour l'ensemble des investissements, hormis les grosses opérations centres de tri des collectes sélectives, 35 millions d'euros hors taxes, dont 26,65 millions d'emprunts déjà contractés, mais pas appelés. Plateforme de compostage des biodéchets, 14 millions d'euros, dont 8 à 9 millions d'emprunts qui seront en perspective, parce que, pour l'instant, il faut que l'on pose la plateforme quelque part et on n'a pas encore trouvé de terrain. Et de l'équilibre des comptes collectes sélectives pour les EPCI de l'aire toulonnaise, le maintien de la contribution financière sans changement, toujours 2,5 millions, charges de structure hors taxe, le maintien de la contribution financière au titre du CET et de l'impôt foncier de 472 000 euros hors taxe, là aussi, il n'y a pas d'évolution. Après, vous avez par EPCI.

**Christophe DELIGNY**

C'est un tableau qui montre effectivement l'utilisation de l'auto-financement dégagé par la redevance OMR sur les différents travaux, hors centre de tri et projet de plateforme de compostage des biodéchets. C'était pour montrer sur la période 2023-2026, en faisant de la prospective aussi sur 2025 et 2026, qu'on avait capacité, en fonction notamment de la hausse des recettes électriques générées par l'UVE avec l'augmentation des tarifs de l'énergie depuis les années 2022-2023, on a capacité à auto-financer sans avoir recours à l'emprunt l'ensemble des dépenses d'investissement, hormis les grosses opérations qui sortent un peu du cadre.

**Robert BENEVENTI**

Comme vous le constatez, vous avez des années avec des soldes positifs et des années avec des soldes négatifs. Mais lorsqu'on récapitule tout cela (en rouge, en bas du tableau), on a un équilibre quasiment, avec plus de 20,7 millions d'euros sur quatre ans.

**Christophe DELIGNY**

Les soldes positifs sont liés à des opérations qui ont été reportées, la destruction des bâtiments sur le terrain de La Farlède, la rénovation du quai de transfert de Solliès-Pont et, sur 2024, le rachat des bennes d'Ecorecept. Chaque année, on s'efforce d'équilibrer ces dépenses et recettes. On propose effectivement de s'en tenir à cette philosophie d'autofinancer toutes les dépenses, hormis centres de tri et plateformes de compostage de biodéchets, et on a vérifié que, sur la période de quatre ans, on arrivait à l'équilibre.

**Robert BENEVENTI**

Vous l'avez dans le tableau qui suit. Vous avez là, sur les quatre ans, l'ensemble des opérations qui nous amènent à un total de dépenses de 20 699 292 euros, dont 8,7 millions de dépenses dans le cadre de conventions de coopération conclues au titre de l'article 2 des statuts du Syndicat de manière accessoire.

**Christophe DELIGNY**

C'est pour reprendre la modification des statuts qui a été proposée en novembre, pour pouvoir préciser ce que l'on intégrait dans les missions hors compétence stricte du syndicat, qui sont, je le rappelle, transport et traitement des déchets ménagers. Il y a effectivement des prestations d'équipement de containers d'apport volontaires, il y a des prestations d'achat de composteurs, il y a de la communication. C'est ce que la Préfecture nous a conseillé d'appeler des prestations accessoires qui ne sont pas dans le cœur des compétences du Syndicat et qui représentent sur quatre ans 8,7 millions d'euros de manière prévisionnelle.

On regarde chaque année la répartition des dépenses de 2024 de ces dépenses autofinancées. On est sur 8,7 millions sur les dépenses dites accessoires. Comme je le disais, on voit que l'on a les achats de composteurs, la communication et les achats de points d'apport volontaires de collecte sélective. En fait, chaque adhérent contribue à hauteur de son tonnage d'ordures ménagères, puisque c'est bien la redevance ordures ménagères qui génère cet auto-financement. On vérifie chaque année que peu ou prou chacun retrouve son compte : il a contribué 100, il va retrouver à peu près 100 sur les achats réalisés par le Syndicat au titre des activités accessoires.

Là, c'est le bilan 2024 sur lequel on constate qu'il y a quelques petits décalages, la Métropole de Toulon, notamment, qui en théorie contribue à un peu plus de 60 % de l'auto-financement et qui, en 2024, n'a touché en retour que 53 % des dépenses consacrées par le SITTOMAT à ces prestations accessoires.

**Robert BENEVENTI**

Il faut mettre 2025.

**Christophe DELIGNY**

Effectivement, d'une année sur l'autre, c'est difficile à équilibrer de manière stricte.

**Robert BENEVENTI**

C'est un peu compliqué, il faut suivre, mais, en 2025, on se rend compte que c'est l'inverse qui va se produire.

**Christophe DELIGNY**

Effectivement, nous avons fait le bilan de 2023 et 2025, et on a modulé 2025 pour avoir un bilan de 2023-2025 qui s'équilibre à peu près. Effectivement, c'est pour cela que l'on propose un équilibrage en 2025 au profit de la Métropole de Toulon. Je ne devrais pas dire au détriment, parce que c'est un équilibre pluriannuel. Par contre, effectivement, c'est un rattrapage. CASSB et CCVG auront moins de contribution du Syndicat sur leurs points d'apport volontaires, puisqu'effectivement, au cours des années antérieures, ils ont tiré plus que leur contribution des prestations du Syndicat. C'est juste un rééquilibrage.

**Le Président**

Mais c'est du prévisionnel ?

**Christophe DELIGNY**

C'est du prévisionnel.

**Le Président**

Si le maire d'Ollioules ne veut pas qu'on lui mette des containers supplémentaires, on n'arrivera pas à 76 %.

**Robert BENEVENTI**

Mais moi, je demande des containers. Je ne sais pas pourquoi tu parles de ça.

**Le Président**

C'est pour donner un exemple entre nous. Si le maire de Saint-Mandrier n'est pas d'accord non plus, on n'arrivera pas à ces 76 %.

**Robert BENEVENTI**

Puisque tu parles de cela, il faudrait quand même que l'on propose des containers un peu moins laids.

**Le Président**

Moi, j'ai vu dans une commune des containers sur lesquels il y a des affiches anciennes. J'aimerais bien savoir combien ça coûte.

**Robert BENEVENTI**

Les containers avec des habillages bois ne sont pas mal, mais semble-t-il que l'on ne peut les avoir que pour le centre-ville.

**Le Président**

On a quand même des containers aujourd'hui qu'il faut utiliser, qui ont déjà été achetés.

**Robert BENEVENTI**

Oui, je sais, mais bon, tu as certains containers dans des quartiers un peu résidentiels qui ne sont quand même pas terribles. Si on pouvait mettre des containers un peu plus jolis, ce serait bien.

**Christophe DELIGNY**

Là, on parle des containers aériens, puisqu'après on a les gammes semi-enterrées et enterrées qui sont par définition un peu plus discrètes dans le paysage. Mais c'est vrai que sur les containers aériens, la stratégie est de dire que l'on fait des petits containers métalliques pour les centres anciens, les secteurs à haute valeur ajoutée en matière

d'urbanisme, parce que, d'une part, c'est plus petit, donc c'est plus facile à caser, et c'est effectivement un peu plus joli. Après, on a des plus gros containers. Maintenant, des containers plastiques, on n'en a plus, des tous vilains. Je vois les containers auxquels vous faites référence, ce sont des containers plastiques qui ne sont effectivement pas d'un esthétisme accompli, parce qu'ils sont toujours vaillants, on n'a pas prévu de les mettre au rebus. Mais aujourd'hui, on n'a que du métallique. On a du 4 mètres cubes, on n'a pas que du 2 mètres cubes, mais c'est vrai que, quand on a de l'espace, on préfère mettre du 4 mètres cubes, parce que ça nous évite d'y passer trop souvent. Après, vous avez raison, il reste des plastiques qui ne sont pas les plus gracieux, mais qui disparaîtront au fur et à mesure.

**Robert BENEVENTI**

Nous, on a deux ou trois demandes sur des quartiers où les CIL, comme tu disais tout à l'heure, nous font un peu la pression. La réponse qu'on a eue ici, c'est de nous dire que ces containers ne sont pas pour la campagne, c'est pour le centre-ville.

**Christophe DELIGNY**

Maintenant, on n'a plus de plastique, donc vous ne risquez pas d'en avoir. Maintenant, ce sera du métallique. S'il y a de la place, si c'est dans les secteurs périphériques, ce sera du gros container.

**Robert BENEVENTI**

Là, c'est pour le remplacer, ce n'est pas pareil.

**Christophe DELIGNY**

Mais, moi, je n'en ai plus dans la cour, des plastiques.

**Le Président**

Il est en train de dire qu'il faut les remplacer par des containers habillés en bois.

**Christophe DELIGNY**

D'accord. Il ne revendique pas d'avoir un nouveau container, il revendique qu'on remplace les containers ?

**Robert BENEVENTI**

Exactement.

**Le Président**

Oui, sauf que, Robert, je vous l'ai dit l'autre jour...

**Robert BENEVENTI**

Si ça fait augmenter le tri, tant mieux.

**Le Président**

Attends, Robert.

**Un intervenant**

A ce moment-là, on met un sticker en bois et terminé.

**Le Président**

On met le maire en photo et, si possible, dans les six derniers mois avant les élections. Robert, je vous ai expliqué que l'on va prendre le temps sur tous les EPCI, et on a commencé avec la Seyne la semaine dernière pour voir à quel endroit on avait de l'apport volontaire, à quel endroit on avait du porte-à-porte et à quel endroit on n'avait pas de container. Ça commence déjà comme ça. Sont présents à cette réunion le maire s'il le souhaite, l'élu référent que le maire nous a désigné, le responsable de l'antenne ou, si c'est une grosse commune, le responsable déchet de l'antenne, Damien, Christophe, Laurent, qui s'occupe de la collecte sélective, et moi. On étale une carte que Christine a d'ailleurs trouvée très intéressante parce qu'on voit exactement où sont situés les containers, où on a du porte-à-porte et on voit très bien qu'on a des zones blanches. Si le maire en est d'accord ou Madame le maire, on va équiper ces zones et on pourra, si vous le souhaitez, regarder petit à petit pour changer des containers qui sont soit usagés, soit moches, on verra avec vous. On va faire ça, ça va durer plus d'un an parce qu'on commence, on a quatre villes de la Métropole et après on va passer dans les différents EPCI.

**Christophe DELIGNY**

Les deux prochaines seront La Valette et Ollioules.

**Le Président**

Pour désigner les communes, on se base sur la caractérisation. Donc on part de la caractérisation pour engager le dialogue.

**Robert BENEVENTI**

La caractérisation, je ne l'ai toujours pas vue.

**Christophe DELIGNY**

On vient de la recevoir.

**Robert BENEVENTI**

Je pense que dans chaque commune, tout le monde est curieux de voir la caractérisation.

**Le Président**

Oui, on va vous demander dans votre journal municipal de... Je l'ai fait, si tu veux, je te l'enverrai.

**Christophe DELIGNY**

Je vais faire au Président, qui ne l'a pas vue, une proposition de campagne pour le printemps. Grosso modo, c'est un emballage en verre sur deux n'est pas trié, trois emballages sur quatre en carton et papier ne sont pas triés et quatre emballages sur cinq en plastique et en métal ne sont pas triés.

**Le Président**

Il y a une publication dans le journal municipal, moi je l'ai fait et j'ai eu un retour très positif des habitants.

**Jean-Luc VITRANT**

Je les ai vus. J'ai commenté en disant que l'encart, s'il avait le fond jaune ou gris... Mais comme on va changer, ça va être compliqué.

**Christophe DELIGNY**

Il faut qu'on en parle avec le Président. C'était pour illustrer le propos de dire qu'il reste encore beaucoup dans les ordures ménagères.

**Le Président**

70 % de notre poubelle, on va dire ça comme ça parce que c'est plus simple à dire, c'est ce que je dirais au CIL, 70 % de la poubelle contient des produits qui ne devraient pas s'y trouver. Nous avons entre 20 et 25 % de biodéchets. On a des déchets qui pourraient être valorisables en déchetterie, 12 %. On a des textiles et chaussures, 7 %. On a 5 % de verre, pour moi, c'est le plus problématique. On a 34 % d'emballages ménagers. Et on a 20 % de déchets putrescibles. Quand vous faites le total de tout cela, vous vous rendez compte du vide de four qu'on devra avoir ? Et qui dit vide de four dit qu'il faut le remplir. Si on le remplit, on peut faire venir des tonnages d'EPCI à côté et leur faire payer un peu plus cher que ce qu'on payait. C'est le calcul qu'on a fait. Si tu fais 30 euros d'économie sur 20 000 tonnes de vide de four, tu vois un peu ! C'est une aparté.

**Robert BENEVENTI**

On passe à la péréquation de transport que vous connaissez bien. Pour l'aire toulonnaise, on était à 871 000 en 2024. Pour le Golfe, on était à 1 332 000. En 2023, on était à 1,4 million. Pour Méditerranée Porte-des-Maures, on est à 1 428 732. En ce qui concerne l'installation de Manjastre, il y a une dépense d'exploitation de 400 000 euros, une recette d'exploitation de 315 000 euros et une contribution d'équilibre de Méditerranée Porte-des-Maures de 85 000 euros.

Ensuite, il y a l'équilibre des dépenses liées à la collecte sélective. Là aussi, la prise en charge des seules prestations de tri par le SITTOMAT, dépenses refacturées à l'euro l'euro en 2025. Pour le Golfe, 3 023 166 euros hors taxe. Pour Méditerranée Porte-des-Maures, 609 886 euros. Vous avez à côté le montant qui a été prélevé en 2024.

Pour l'aire toulonnaise, prise en charge par le SITTOMAT des prestations de collecte des PAV, entretien et maintenance des PAV, le transport et le tri de la collecte sélective, le transport des refus de tri et la communication et sensibilisation du tri. En recettes, le soutien de CITEO et recettes de commercialisation des matières à recycler, selon la convention signée à l'été 2023 pour la gestion des PAV de MTPM et l'optimisation de la valorisation matière et organique des déchets de Sud Sainte-Baume et Vallée du Gapeau pour permettre le financement du PPI au-delà des dépenses courante, nécessité d'équilibrer le bilan de la collecte sélective par une contribution. C'est ce qu'on a déjà dit. Cette contribution sera appelée après le vote du compte administratif du SITTOMAT de l'année N-1 dans le cadre d'un réajustement spécifique à la collecte sélective.

Le bilan de la collecte sélective 2024 : déficit de 2,21 millions d'euros. En 2023, c'était 2,06 millions d'euros. Et poursuite de la baisse des recettes de commercialisation. Il faudra que chaque EPCI verse à proportion de ce qu'ils ont fait. Sinon, avant, on pouvait prélever sur les excédents du SITTOMAT. Aujourd'hui, on ne peut plus, puisqu'on a tous ces investissements à réaliser. Ensuite, le bilan de la collecte sélective sur l'aire toulonnaise, c'est vu.

**Christophe DELIGNY**

Le commentaire de fin qui dit que les prestations réalisées par le SITTOMAT au titre de la collecte sélective sur l'aire toulonnaise s'élèvent à un peu moins de 60 euros hors taxe la tonne de collecte sélective versus un prix de l'ordre d'une centaine d'euros la tonne pour l'ordure ménagère. Sur les comptes du SITTOMAT, en tous les cas, parce que je sais que la collecte sélective, le porte-à-porte coûte aussi par rapport aux endures ménagères résiduelles. Ce n'est pas tout à fait le même prix, mais le coût de revient des prestations SITTOMAT est quand même plus favorable pour la collecte sélective que pour l'ordure ménagère résiduelle, toute chose égale par ailleurs.

Vous avez les dépenses dans la première partie du tableau, avec toutes les prestations qu'on a rappelées (le lavage des PAV, les déplacements, la maintenance des PAV, la collecte des PAV, les prestations de transport et de tris, les prestations de communication) pour un montant de 8 824 000 euros en dépenses 2024 puisqu'on regarde le N-1, et la contrepartie des recettes, c'est 6 617 000 euros entre les soutiens CITEO et les recettes matières dont les reprises fin 2024 sont encore inférieures à ce que l'on a connu début 2024, cela fait un différentiel d'un peu plus de 2 millions d'euros.

### **Le Président**

Sans compter le coût de collecte porte-à-porte.

### **Christophe DELIGNY**

Nous, nous comparons à l'échelle de notre périmètre, SITTMAT. A l'échelle du périmètre de l'EPCI, pour comparer le coût de collecte et traitement d'une tonne de collecte sélective par rapport à une tonne d'OMR, il faut faire des additions, il faut additionner les 100 euros de traitement pour l'OMR avec le coût de collecte de l'OMR, supporté par l'EPCI, je ne sais pas si c'est 100, 120 euros la tonne, peut-être un peu plus, 150, 100 c'était il y a quelques années. On va avoir un coût à 250 euros la tonne, et après sur la collecte sélective, ça inclut la collecte en apport volontaire, mais il y a aussi la collecte en porte-à-porte, pas sur la totalité des tonnes, sur une partie des tonnes seulement, mais il faut additionner les 60 euros ou 58 euros avec ce coût de collecte porte-à-porte. Il est de combien ?

### **Le Président**

Si vous avez quelque chose à retenir, c'est qu'en 2002, au Grenelle, a été voté à l'unanimité que l'éco-organisme devait rémunérer la collectivité à hauteur de 80 % du coût net optimisé. Le coût net c'est le coût moins les recettes matières (2 millions d'euros). Quand on fait ce calcul en additionnant les coûts du SITTMAT et les coûts des EPCI pour faire la collecte, on est à 26 %, et c'est scandaleux !

### **Le Président**

Non, tu ne prends pas en compte la collecte en porte-à-porte. Le SICTOM de Paris a fait le calcul, ils sont à 11 % par rapport à 80 %.

### **Robert BENEVENTI**

Qu'est-ce qu'ils font de l'argent ?

### **Le Président**

C'est compliqué à expliquer. Quand tu achètes une bouteille d'eau, tu paies 2 ou 3 centimes qui vont dans cet éco-organisme. Et l'éco-organisme rémunèrent après les collectivités. Normalement, jusqu'à présent, quand ils ne dépensaient pas tout sur l'année, ils se faisaient des provisions. Pendant quelques années d'ailleurs, ils ont fait des placements hasardeux aux Iles Caïman. Aujourd'hui, ils sont globalement obligés d'équilibrer année par année. C'est pour cela que, de temps en temps, ils font des appels à projets dont on bénéficie parce que, comme ils ont un peu trop d'argent... Pour passer aux 80 %, il faudrait qu'ils augmentent la participation de ceux qui produisent. Et ceux qui produisent, s'ils devaient augmenter, ils le répercuteraient sur le prix de ce que tu achètes. Monsieur LEMAIRE a fait un arbitrage en faveur des sociétés en disant « je ne veux pas que le prix à la consommation augmente ». Moralité, ce sont les collectivités qui paient. En fait, ce ne sont pas les consommateurs qui paient, ce sont les usagers. C'est compliqué.

### **Christophe DELIGNY**

C'est le contribuable, et pas le consommateur.

**Le Président**

Le principe était la responsabilité élargie des producteurs et c'était le consommateur qui devait payer.

**Robert BENEVENTI**

Les produits importés, pareil.

**Le Président**

Je ne vais plus aux réunions. Maintenant, je délègue. Une année, j'ai fait 18 réunions dans l'année. Un jour, j'y suis allé avec un carton que j'avais reçu chez moi venant de je ne sais plus où. Il y avait un grand carton comme ça et le produit que j'avais acheté était dans un petit carton comme ça. Aucun des deux cartons ne payait la contribution.

**Robert BENEVENTI**

Il y a un gros souci.

**Christophe DELIGNY**

Les exportateurs ne paient pas, et ce sont ces cartons-là qui nous inondent aujourd'hui.

**Robert BENEVENTI**

En plus, ce sont ces cartons qui nous inondent, oui. Il y a donc un souci - ce n'est pas le nôtre direct. Le tableau des déchetteries prend en compte l'augmentation qui fait suite à la liquidation de la société Ecorecept, une plus-value mensuelle de 250 000 euros hors taxe. Le rachat, mais c'est un investissement de 320 bennes pour un total de 1 764 322 euros, plus la refacturation aux adhérents.

**Christophe DELIGNY**

Cela veut dire qu'on ne refacture plus le coût de location des bennes, puisqu'on est propriétaire.

**Robert BENEVENTI**

Mais il faut les amortir. La mise en place du dispositif de soutien pour le PMCB entre juillet et octobre 2024, sur une année pleine, le soutien financier est d'un million d'euros et le coût évité est d'un million d'euros, ce qui fait 2 millions à répartir entre les adhérents selon les tonnages déposés. Vous avez l'impact dans ce tableau.

**Le Président**

Monsieur le vice-président, juste un mot. Il faut absolument que l'on travaille sur les balayures et les encombrants. Excusez-moi, ce n'est pas que je radote, mais c'est important. Quand vous avez du mobilier que vous mettez dans la benne, ça coûte zéro, voire on a une recette. Quand vous mettez le mobilier dans la benne des encombrants, ça vous coûte....

**Christophe DELIGNY**

Ça coûte 230 à 260 euros.

**Le Président**

C'est important parce que l'on peut faire des économies importantes. Et sur les balayures, il faut aussi que l'on travaille. Le problème des balayures, c'est que leur résidu comprend des hydrocarbures, notamment. Donc il faudrait essayer de travailler pour voir comment on pourrait trouver d'autres solutions. Parce qu'aujourd'hui, les balayures sont envoyées à Fos chez Mat'ild, la nouvelle société, et elles sont traitées. On est allé vérifier ?

**Christophe DELIGNY**

Ils vont rapatrier le traitement à Fréjus. Sur Fos, je pense qu'ils ont des stocks, et honnêtement je ne sais pas ce qu'ils en font, mais on n'a toujours pas payé le traitement. Parce que ce qu'on a fait effectivement sur les balayures comme sur les encombrants, d'ailleurs, quand on a relancé les marchés suite à la liquidation d'Ecorecept, on a divisé le prix en trois. On a dit, on vous paiera sur justificatif à la réception, les tickets de pesée (ils ont reçu et pesé 100 tonnes, on paie 15 euros fois 100 tonnes, par exemple), au pré-tri et transport, s'il y a un tri sommaire qui est fait avant de transporter le déchet vers un autre centre de traitement plus spécialisé, il y a éventuellement un montant si ce n'est pas fait sur place, et après au tri-traitement et là, par contre, on va attendre les justificatifs de traitement. On ne paie la dernière partie qui est la partie la plus importante a priori du coût global que sur production des justificatifs d'élimination, de valorisation pour les parties valorisées avec les certificats de recyclage, etc., ou d'accueil des refus de tri dans un exutoire agréé, que ce soit un centre de stockage ou...

Aujourd'hui, les balayures, c'est entre 170 et 195 euros la tonne selon les prestataires. 170 euros par Azur Valorisation et 195 par Mat'ild.

**Le Président**

C'est très cher.

**Christophe DELIGNY**

Transport compris. Nous, c'est transport compris parce qu'à Mat'ild, c'est déposé à Six-Four ou à La Garde. Ça part à Pierrefeu. Nous, ils nous le font 170 euros, effectivement. Si vous rajoutez le transport, on est là.

**Le Président**

L'idée serait de voir comment on pourrait mettre ces balayures...

**Christophe DELIGNY**

On leur demande d'analyser les balayures régulièrement pour nous prouver aussi qu'elles sont polluées et pour justifier qu'elles ont un traitement à 180 euros. Parce que si ce n'est pas le cas, si on est en dessous des seuils de pollution et que ça peut être stocké en déchets inertes, ce n'est pas le même prix. En général, ce ne sont quand même pas des volumes très importants.

**Le Président**

Ce sont 30 000 tonnes.

**Christophe DELIGNY**

Non, ce sont plutôt 5 000 à 6 000 tonnes de balayures. 30 000, ce sont les encombrants. Ce n'est pas le flux prioritaire. En général, ils mettent ça dans un coin, ils l'accumulent dans un coin, puis ils vont faire une analyse.

**Le Président**

Ils prient pour qu'il pleuve.

**Christophe DELIGNY**

Nous, ce qu'on nous demande à vérifier aujourd'hui, c'est quand même le fait que ça a été vraiment envoyé dans un centre qui traite des déchets pollués.

**Le Président**

On va vous laisser faire.

**Robert BENEVENTI**

Il faut avancer.

**Le Président**

Je suis trop bavard ?

**Robert BENEVENTI**

Non, mais c'est juste qu'il faut aller au bout, sinon c'est décousu. On vient de voir les déchetteries. On est toujours sur les déchetteries. Vous constatez que l'impact, ce sont quand même 2 millions à répartir entre les adhérents selon les tonnages déposés.

**Le Président**

Ça, c'est pour le PMCB.

**Robert BENEVENTI**

Voilà. Après, vous avez le rattrapage du soutien dû par Ecomaison. On a le rattrapage de 1 140 391 euros à répartir entre les adhérents et selon les quantités déposées ou collectées. Après, vous avez, en bas, la dépense bas de quai des déchetteries en 2025. Vous voyez que c'est quand même une dépense conséquente : 15 281 000 euros, 7 200 000 euros pour MTPM, 2 300 000 euros pour Sud Sainte-Baume, 789 000 euros pour Vallée du Gapeau, 2 200 000 euros pour le Golfe et 2 600 000 euros pour Méditerranée Porte-des-Maures. C'est un très bon service, mais qui est quand même coûteux.

En synthèse, vous avez la contribution 2024 et en dessous les prévisions 2025. On reste sur des chiffres légèrement en baisse avec 27 307 816 euros pour la Métropole, 5 900 000 euros, toujours en baisse, pour Sud Sainte-Baume, 2 338 000 euros pour la Vallée du Gapeau, 10 990 000 euros pour le Golfe et la seule qui est en augmentation, c'est à cause de l'année pleine, je crois, c'est la Méditerranée Porte-des-Maures à 7 481 000 euros.

**Christophe DELIGNY**

C'est surtout à cause du réajustement OMR. On a fait effectivement en 2024 un réajustement très conséquent parce qu'on s'était un peu trompé sur les évaluations 2023. Et il y a eu effectivement du report au niveau du traitement.

**Robert BENEVENTI**

Le global fait quand même une légère baisse, on est à 54 032 649 euros contre 54 525 013 euros. Mais, comme le dit notre Président, c'est du prévisionnel, alors qu'au-dessus, c'est du réalisé. Donc on verra le réalisé que l'on établira. Vous avez là le graphique qui vous montre la répartition de la redevance : pour les OMR, c'est 49 %. Pour les déchetteries, c'est 28 %. Après, vous avez la péréquation transport pour 7 %. Le tri concernant le Golfe et Méditerranée Porte-des-Maures pour 6 %. Ça, c'est l'équilibre que l'on refacture pour 4 %. La contribution financière, qui est stable, pour 5 %. Et l'impôt foncier pour 1 %. Les deux gros morceaux, ça reste les OMR d'un côté et la déchetterie de l'autre.

Après, ça, c'est le pré-budget, si je puis dire, puisque vous avez le compte administratif 2024, ce qui devrait être le bon. Et puis, vous avez le prévisionnel pour le BP 2025. Vous voyez qu'il y a la contribution financière qui ne change pas, 2 500 000 euros, les impôts et taxes, ça ne change pas, 472 000 euros, la péréquation transport à 3 718 000 euros, la redevance OM pour 47 206 000 euros.

**Christophe DELIGNY**

Ce n'est pas que l'ordure ménagère. C'est vraiment ce qu'on appelle le « 611 » chez nous, la plupart des prestations de services.

**Robert BENEVENTI**

Et puis, la commercialisation matière, le soutien d'éco-organismes pour 9 297 000 euros. Là, nous avons une augmentation - j'espère qu'elle sera valable.

**Christophe DELIGNY**

C'est la REP financière PMCB qui fait la différence.

**Robert BENEVENTI**

Après, les autres recettes de fonctionnement qui sont en baisse, c'est l'intéressement, parce qu'on ne sait pas ce que ça va donner exactement.

**Christophe DELIGNY**

En 2025, on le sait précisément puisqu'on a l'atterrissage 2024, on sait qu'on va avoir une baisse de l'intéressement ZEPHIRE par rapport à l'année antérieure. Je crois qu'on va être à un peu plus de 2,5 millions d'euros. On était à 3,7 millions d'euros sur l'exercice antérieur. Ça veut dire que le coût de rachat d'électricité a sensiblement baissé. C'est compensé quand même, puisqu'entre 3,7 millions d'euros et 2,5 millions d'euros, il y a 1,2 million d'euros de différences.

**Robert BENEVENTI**

La subvention de distribution des composteurs est de combien ?

**Christophe DELIGNY**

En 2023-2024, on a touché 1,2 million d'euros de subventions. En fait, on s'est fait financer à plus de 80 % la distribution des composteurs. Pour rappel, quand on a distribué les composteurs individuels, un composteur à l'achat coûte une soixantaine d'euros et la distribution c'était un coût d'une trentaine d'euros à peu près par foyer équipé. On avait déposé un dossier de demande de subvention à l'ADEME et à la Région. Ça a été financé sur le fonds vert pour l'ADEME. Le total des subventions reçues n'est pas tout à fait de 1,2 million d'euros, sur une opération en distribution qui nous a coûté 1,35 million d'euros.

**Robert BENEVENTI**

C'est une bonne opération.

**Christophe DELIGNY**

Ça a permis de compenser la distribution.

**Robert BENEVENTI**

Voilà pour les recettes, ça fait 66 824 000 euros. Ensuite, nous avons les dépenses de fonctionnement, les contrats de prestation de service 52 688 000 euros, les autres charges à caractère général avec notamment la TGAP 4 913 000 euros, les charges de personnel 894 000 euros, les autres charges de gestion courante qui sont en augmentation à 3 666 000 euros. C'est le reversement de soutien plus le rattrapage 2021-2023.

**Christophe DELIGNY**

C'est la contrepartie de l'augmentation des recettes. On a plus de recettes PMCB, mais ce sont des recettes que l'on reverse, donc ça se retrouve en dépenses.

**Le Président**

On est gentil quand même de reverser.

**Robert BENEVENTI**

On est gentil. Ce qui fait un total de dépenses de 62 161 000 euros, ce qui nous dégage une petite épargne de recettes de 4 663 000 euros, un résultat financier négatif puisqu'il faut payer les intérêts d'un emprunt qui a été contracté.

**Christophe DELIGNY**

C'est du prévisionnel.

**Robert BENEVENTI**

Un résultat exceptionnel de réajustement des OMR de -834 000 euros. L'épargne brute en prévisionnel sera de 3 487 000 euros, en espérant mieux dans la réalisation. Après, vous avez le tableau un peu difficile à lire, mais vous l'avez dans les documents qui ont été mis sur table. Ce tableau est intéressant parce que vous avez l'ensemble des investissements prévisionnels pour tous les exercices en cours et à venir, ce qui, comme vous le constatez, représente globalement quasiment 90 millions d'euros d'investissements à réaliser. C'est la raison pour laquelle – j'insiste un peu, Monsieur le Directeur - il faut que nous ayons une épargne brute un peu plus haute que cela. Il nous faudra l'emprunt, bien entendu, mais il faut faire attention parce que l'emprunt, après, on est vite... Vous avez vu ce que cela coûte de suite. Après, vous avez une ligne de remboursement tous les ans. C'est un effet récurrent pendant x années. C'est donc à gérer à bon escient et avec parcimonie.

**Le Président**

Tu as raison de le rappeler, Robert.

**Christophe DELIGNY**

Dans la prospective financière qui regarde aussi jusqu'en 2028-2029, c'est vrai que, là, on a une épargne brute qui est relativement modeste en 2025.

**Robert BENEVENTI**

Sur la ligne en rouge sur le tableau, vous avez la capacité de désendettement en année. En fonction de notre épargne, on est à 5,8 années. En 2024, on n'avait presque rien à rembourser, donc on était à 0,3. Là, on passe à 5,8 et ensuite 5,2, 5,9 et 5,6. Cela reste en dessous de 6, c'est déjà pas mal, mais tout cela c'est du prévisionnel.

**Christophe DELIGNY**

Je suis d'accord. On avait fait la simulation pour la Métropole de Toulon qui nous avait demandé s'il était possible d'exonérer de la contribution d'équilibre de la collecte sélective, les 2 millions d'euros qui se traduisent par à peu près 1,5 million d'euros pour la Métropole de Toulon. J'avais fait l'exercice sur le tableau de programmation pluriannuelle qui calcule automatiquement la nécessité de recours à l'emprunt en fonction d'une diminution des recettes. En fait, on est arrivé sur 2025 à plus de 20 années de capacité de désendettement annuel. Après, ça redescendait, mais on restait à 8-9 %.

**Robert BENEVENTI**

La situation actuelle, c'est l'emprunt pour le centre de tri. Tout ça est signé, c'est garanti, c'est plutôt rassurant parce qu'au moins, on a un droit de tirage. Dès qu'on avancera, on pourra avoir l'argent nécessaire.

### **Le Président**

La stratégie peut être déclinée très simplement, c'est-à-dire qu'il faut enlever à la fois dans les déchetteries et à la fois dans l'usine d'incinération les déchets qui ne devraient pas s'y trouver, qui nous coûtent cher. On a parlé par exemple de tout ce qui est mobilier et d'encombrant. On a parlé aussi de tout ce qui était dans la caractérisation qui démontre que, par exemple, le verre, les emballages ménagers ne devraient pas s'y trouver. On aura donc dans les déchetteries un coût inférieur et on aura aussi à l'usine d'incinération un vide de four qui pourra être exploité et qui devrait nous rapporter. Si on prend un vide de four de 20 000 tonnes, par exemple, à 30 euros la tonne de différence entre le prix que paient les communes adhérentes et les communes qui viendraient se rattacher, cela fait 600 000 euros, Robert. En plus, il y a un vide de four qui te rapporte, mais en plus, il y a des tonnages que tu ne paies pas, puisqu'ils ne viennent pas. Après, il y a l'économie qu'on fait si on arrive à avoir un système de compostage qui a un prix inférieur à l'incinération, comme la collecte sélective, etc. La stratégie est simple : il faut partir de la caractérisation et il faut regarder ce qu'on a dans nos déchetteries qui nous coûte cher et qu'on pourrait essayer de traiter moins cher. Je vais vous en reparler, on avait dit qu'on ferait un groupe de travail là-dessus. Il faut vraiment, dès que l'on a passé le budget et qu'on a réglé le problème d'amiante sur le centre de tri, que l'on s'y mette.

### **Christophe DELIGNY**

D'ailleurs, c'est vrai qu'on en avait parlé l'année dernière. On avait dit qu'il fallait que l'on se voie en 2025 pour progresser sur les pistes d'optimisation des dépenses et des recettes. Nous avons commencé à travailler en interne, notamment avec Monsieur PEPLENSKI, qui a été en partie recruté pour cela. Avec AMORCE, nous devons fixer une date plutôt en juin – j'ai vu cela avec Monsieur DURU, puisque nous avons dit que nous le ferions avec AMORCE et l'ADEME pour avoir une vision un peu globale de notre domaine d'activité et des enjeux financiers qui nous concernent. Il faut que l'on fixe cela.

### **Le Président**

Je rappelle que le SITTOMAT, même si certains disent que ce n'est pas un Syndicat à la carte, on a une fonctionnement qui est quand même particulier, il y a des EPCI qui sont membres du Syndicat, et les décisions que l'on prend pour essayer d'avoir des coûts inférieurs, par exemple pour les déchets de risques, c'est vous qui payez puisqu'on vous répercute le coût. Les histoires de mobilier que l'on trouve dans les encombrants, c'est aussi votre objectif au niveau des EPCI. Regardez bien ce qui s'y passe. Vous avez, je le répète, sur le site du SITTOMAT, un espace « collaborateurs » où vous allez retrouver tous les chiffres de votre EPCI, mais aussi des autres EPCI. Par exemple, vous avez les chiffres sur les encombrants et sur le mobilier, vous pouvez regarder si vos ratios par rapport à une autre collectivité sont cohérents ou pas. Même chose pour le PMCB. Même chose pour les déchets verts : est-ce que vous avez beaucoup de déchets verts ? Pas beaucoup de déchets verts, etc. ? Donc allez à l'espace « collaborateurs », je vous redonne le code, c'est BIGZEBRA34. Vous avez tous les chiffres. J'ai d'ailleurs demandé que les titres des tableaux soient plus explicites. Et vous avez tout.

### **Robert BENEVENTI**

Nous vous proposons maintenant d'adopter l'exposé que l'on a fait. Est-ce que l'on peut considérer que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu, puisqu'il y a eu des questions, et vous pouvez encore poser d'autres questions ? Et il faut voter la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

### **Le Président**

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires à faire par rapport à ce que nous nous sommes dit ?

**Robert BENEVENTI**

Il faut voter.

**Le Président**

Oui, mais avant de voter. S'il n'y a plus de commentaires, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Les restant, donc unanimité. Merci. Et je voudrais dire à la fois merci à nos collaborateurs qui ont préparé tout ça et merci à Robert.

**Christophe DELIGNY**

Prochains rendez-vous, le 2 avril et le 9 avril 2025. Ce sont des mercredis, à 9 heures 30. A l'ordre du jour, on aura le Compte Financier Unique (CFU), le projet de Budget Primitif (BP), entre autres.

**Christine SINQUIN**

Je voulais poser une question concernant l'acquisition foncière pour le compostage. Je sais qu'il y avait eu des pourparlers concernant le terrain juste en face.

**Le Président**

Non, ça n'a rien à voir. C'est pour le quai de transfert. L'idée que l'on a eue et qui est en cours, plutôt que d'envoyer des camions qui font la collecte jusqu'à La Farlède, on ait des points de regroupement. Donc on aura un point de regroupement là. La Ville de Toulon nous a donné son accord pour que l'on achète le terrain. Donc on aura un quai de transfert ici. Il y aura un quai de transfert à Hyères pour toutes les communes de l'Est. Et il y aura un quai de transfert au Golfe.

**Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, on a La Mole, Manjastre à Bormes-les-Mimosas, Solliès-Pont, l'Almanarre à Hyères et on aura Lagoubran pour l'Ouest toulonnais. Et on a un petit quai de transfert à Saint-Cyr-sur-Mer pour les mini bennes du centre-ville.

**Christine SINQUIN**

*Intervention hors micro (01.39.15).*

**Le Président**

On ne peut pas, il faut modifier la loi. AMORCE m'a écrit une proposition de modification de loi, parce qu'aujourd'hui, pour avoir un site de compostage sur un terrain agricole, il faut que 50 % des entrants soient agricoles. Ce qui fait que l'on ne peut pas construire de site de compostage aujourd'hui, notamment dans le Var, sur un site agricole. Par contre, si la loi est modifiée, c'est la proposition que je fais, qui dit qu'il faudrait, pour qu'il y ait une autorisation de construire un site de compostage sur un terrain agricole, que 50 % des sortants aillent sur le secteur agricole. Ce serait intéressant. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, les principaux utilisateurs du compost sont des agriculteurs. Et chez nous, ce sont des viticulteurs. C'est pour cela que moi, de temps en temps, je ne suis pas content du tout. Quand vous pensez qu'aujourd'hui, dans nos déchetteries, dans certaines de nos déchetteries, les agriculteurs amènent, par exemple, des déchets verts et que ces déchets verts, une fois qu'ils sont broyés, on est obligé de les envoyer à Manosque, dans les pommiers de Manosque ou dans les pêchers de la plaine de La Crau, je trouve cela scandaleux. Je m'étais un petit peu attrapé avec la Présidente aujourd'hui décédée de la Chambre d'agriculture qui m'avait dit « on est d'accord, il faudrait qu'on travaille ». J'en ai parlé avec le nouveau Président de la Chambre d'agriculture qui m'a dit exactement la même chose, mais aujourd'hui il ne se passe rien. C'est-à-dire que nos déchets verts broyés partent en galère. Le Président du SIVED, qui est un viticulteur, Monsieur AUDIBERT, avec qui j'ai longuement discuté, m'a dit que la problématique qu'il y a aujourd'hui n'est pas d'utiliser le broyat de déchets verts. Il y a deux

problématiques. Il faut que ce broyat ne contienne pas de plastique, ce qui est tout à fait normal. La deuxième chose, c'est le temps qu'ils mettent pour épandre dans leurs vignes. Je lui ai répondu « tu ne veux pas non plus qu'on aille épandre ? ». On a bien rigolé avec tout cela, mais il y a aujourd'hui beaucoup de viticulteurs qui prennent du compost et qui prennent du broyat de déchets verts. Là aussi, c'est un travail à faire, nonobstant ce dont tu viens de parler.

Quand j'ai voulu faire déposer par un député cette proposition de loi, malheureusement, on était dans ce qui est arrivé et que vous connaissez bien, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus de gouvernement. Il faut que je le relance. Par exemple, le projet que l'on discute avec le Maire de Pierrefeu, on a trouvé un terrain qui est entouré de viticulteurs. Ce n'est pas un terrain agricole, je te rassure, Robert. Mais si d'aventure on arrive à monter un centre de compostage là, tout ce que l'on produit sera utilisé par les agriculteurs qui sont autour. Mais imaginons deux secondes que l'on n'arrive pas avec ce terrain, je reviens vers le Président du SCoT en disant qu'il faudra bien qu'on trouve une solution. Et la solution, c'est de faire modifier la loi en sachant que, dans le Var, il y a des terrains qui sont inexploitablement en terrains agricoles parce qu'il y a eu des serres dessus, et qu'il y a du verre. La SAFER serait tout à fait d'accord si d'aventure on arrivait à modifier la loi pour donner un avis favorable, notamment sur ces terrains qui sont impropres à la production parce qu'il y a du verre, et je connais une commune où il y en a beaucoup... J'aime bien le taquiner un peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H35

Monsieur le Président du SITTOMAT  
Monsieur Gilles VINCENT

Le secrétaire de séance  
Monsieur Albert TANGUY